

Contribution du réseau des CCI de France à la
Conférence environnementale 2014



CONTEXTE

La transition écologique et ses corollaires - baisse des ressources énergétiques fossiles, augmentation de la population et changement de son comportement, nouvelles formes de mobilités, changement climatique - entraînent les entreprises vers une nouvelle transition économique. Mais cette nouvelle donne peut être aussi un facteur de compétitivité et une source d'innovation.

La maîtrise de la consommation d'énergie, l'émergence de l'économie circulaire, la préservation de la santé des salariés et des populations sont également des enjeux supplémentaires pour obliger le monde économique à penser autrement sa façon de produire et d'agir.

Les défis financiers et budgétaires du pays, la raréfaction des ressources naturelles, le niveau de services de transport à préserver sur l'ensemble du territoire, la maîtrise de l'étalement urbain, l'évolution des modes de consommation et du transport de marchandises impactant l'organisation de la ville sont aussi à prendre en compte pour penser la mobilité de demain.

Etablissements publics, dirigés par des chefs d'entreprises élus par leurs pairs, les Chambres de Commerce et d'Industrie de France assurent la défense des intérêts généraux de plus de 2 millions d'entreprises ressortissantes. Elles assurent plus de 90 000 contacts d'entreprises, chaque année sur tous les sujets liés à la RSE et à l'environnement : recherche d'optimisation des flux des entreprises, eau, déchets, développement des éco entreprises, de l'éco conception, de l'éco innovation, efficacité énergétique (visites énergie, prédiagnostics énergie, club d'entreprises...), santé/sécurité, accompagnement des exploitations d'installations classées, affichage environnemental...

75 % des entreprises accompagnées par les CCI passent à l'acte et déclarent réduire leur impact environnemental (selon le rapport GALLILEO Ademe 2013).

Les CCI sont parties prenantes dans plus de 150 ports et près de 70 aéroports et sont également présentes dans une vingtaine d'infrastructures de transport (plate-forme multimodale, centre routier, ponts...).

L'investissement des CCI dans le développement durable répond à plusieurs objectifs :

- amener les entreprises à mieux appréhender les contraintes environnementales, sociales et économiques qui les attendent en développant pour elles, l'accès à la nouvelle réglementation (Enviroveille) et à la formation (le CFDE...);
- proposer aux entreprises une réponse adaptée à leurs besoins immédiats et latents dans ce domaine ;
- favoriser le développement de modes de transports alternatifs à la route, notamment en s'appuyant sur les équipements portuaires que les CCI gèrent, ainsi que des infrastructures plus propres, telles que les plates formes multimodales ;
- assurer aux entreprises des dispositifs efficaces et innovants en matière de transports.

Aussi, conscientes de leurs responsabilités et fortes de leur intérêt pour l'enjeu du développement durable, les CCI de France entendent confirmer leur contribution à la conférence environnementale des 27 et 28 novembre 2014.

Les CCI de France formulent des propositions pour les trois tables rondes :

« Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité »

« Transports et mobilités durables »

« Environnement et Santé »

Ces propositions sont des invitations à échanger avec les acteurs impliqués dans le développement durable. Elles s'inscrivent dans la suite des travaux menés par le réseau depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis la 1^{re} conférence environnementale de 2012. Membres du CNTE, les CCI souhaitent bien évidemment contribuer à leur réussite.

« MOBILISATION NATIONALE VERS LA COP 21

SUR LES ENJEUX DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ »

Etat des lieux

La France a été nommée pays hôte de la « COP 21 » sur le Climat qui se tiendra au Bourget du 30 novembre au 11 décembre 2015, l'objectif étant de conclure un accord au niveau mondial sur la réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

La Table-Ronde n°1 de la Conférence environnementale pour la transition écologique poursuivait l'objectif central de mobiliser l'ensemble des acteurs pour démontrer à ce sommet mondial que la France est un pays très investi sur la thématique du changement climatique. Ce sommet sera l'occasion de mettre en avant les pratiques exemplaires des entreprises et les innovations créées et à venir en matière de réduction de GES (dans les process et les pratiques comportementales).

L'enjeu du changement climatique pour les entreprises

Le climat a tout le temps changé, mais l'accélération des process de changement est inquiétante et est liée aux émissions de gaz à effet de serre, en particulier du dioxyde de carbone rejeté par les différentes activités humaines recourant au charbon, au pétrole, à l'essence et au gaz naturel. La concentration de CO₂ est plus élevée que jamais. Selon les experts du GIEC, sans plus d'efforts d'atténuation, les températures moyennes à la surface du globe pourraient augmenter de 3,7°C à 4,8°C au cours du XXI^{ème} siècle.

Parallèlement à cet enjeu, les besoins mondiaux des entreprises et de la population en énergie vont doubler d'ici 2050. L'enjeu pour la France sera de répondre à cette nouvelle demande en énergie.


L'atténuation nécessaire requiert des efforts significatifs dans tous les secteurs d'activités et le développement des énergies renouvelables.

Le changement climatique est en train de changer les règles du jeu en matière d'économie...

Relever le défi du changement climatique demandera aux entreprises de changer de comportement, de façon de produire, de façon de vendre : concevoir de nouveaux modèles économiques (par exemple l'économie de la fonctionnalité...), éco concevoir, repenser la gestion des déchets, penser écologie industrielle, circuits courts. Les bonnes pratiques pour émettre moins de CO₂ concerneront toutes les activités et en particulier les plus gourmandes en énergies fossiles : transport ; bâtiment et construction ; production d'électricité.

Les propositions des CCI

- 1. Aider et accompagner les entreprises à tracer un chemin positif vers l'efficacité énergétique et une production bas carbone**, par exemple assurer la promotion des PDE (plan de déplacement entreprise) que les CCI mènent déjà, le soutien à la maîtrise des consommations énergétiques (pré-diagnostics énergie dans les PME, bilan carbone@...), le partage d'expériences sur des pratiques innovantes à travers les clubs d'entreprises... La nécessité de sensibiliser les entrepreneurs et de les former a bien été soulignée lors de la Conférence environnementale 2014. Aussi, les CCI se sentent-elles encouragées dans leur mission d'accompagnement des entreprises dans la transition énergétique qui constitue l'un des pivots de la lutte contre le réchauffement climatique. A cet égard, **il s'agit d'inscrire un tel accompagnement dans une optique d'amélioration continue des entreprises. C'est pourquoi, les CCI devront pouvoir notamment continuer les missions d'accompagnement précitées.**

- 
2. **Créer un cadre (juridique, fiscal et administratif) propice, stable et cohérent au développement des énergies renouvelables** : l'éolien et l'hydroélectricité sont des vecteurs essentiels à la réussite d'une stratégie bas carbone. Il est important de maintenir la France dans les premiers pays producteurs d'hydroélectricité de l'Union européenne (pour le moment, elle se place derrière la Suède).
 3. **Concentrer les efforts** d'investissements et aides publiques à la R&D sur les secteurs les plus contributeurs aux émissions de CO₂.
 4. **Préserver la compétitivité des entreprises françaises** et européennes en promouvant une homogénéité des objectifs et des règles au niveau mondial. Les objectifs fixés doivent être réalistes et laisser aux entreprises le temps de réaliser les investissements nécessaires aux changements de certaines pratiques et process.
 5. **Rappeler le lien de la question du réchauffement climatique avec celle de l'économie circulaire** : comme soulignée dans la « Feuille de route des CCI sur l'économie circulaire », toute action qui relève de la réduction à la source de la consommation d'énergie fait partie de l'économie circulaire, et ce au titre de l'objectif de réduction des prélèvements nets de ressources énergétiques en vue notamment de la lutte contre le réchauffement climatique.

En tant que relais des entreprises, les CCI de France pourront promouvoir et transmettre aux pouvoirs publics, dans le cadre de la COP 21, les initiatives exemplaires des entreprises ayant adapté leur moyen de production ou innové en matière de réduction de gaz à effet de serre, ou de maîtrise des consommations d'énergies. Elles pourront également se mobiliser et mobiliser les entreprises autour de la problématique du réchauffement climatique (notamment au travers d'évènements qui pourraient recevoir la labellisation « COP21 »). A cet égard, les CCI sont prêtes à contribuer à cet exercice d'acculturation, mais restent vigilantes quant à la teneur des textes afférents qui seront adoptés : ces derniers doivent constituer une opportunité pour leur compétitivité et non une contrainte !

« TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES »

Le constat

Cet atelier est en lien direct avec celui de la COP 21.

La façon de se déplacer et de transporter les marchandises engage directement la responsabilité des personnes et des entreprises sur les émissions de CO₂.

Les ressources sont en baisse et la population française devrait être de 73 millions d'habitants en 2050, contre 65 millions actuellement. Ainsi, doit-on tenir compte de l'augmentation des besoins en transports, du coût qui doit rester abordable et de la sécurité des personnes et des marchandises qui doit être assurée.

Pour les entreprises comme pour la population de notre pays, disposer d'un système de transport efficace et sûr est une condition nécessaire au bon fonctionnement socioéconomique. Notre système de transport national est reconnu aujourd'hui pour la qualité de ses réseaux d'infrastructures de transport.

Ces atouts sont aujourd'hui remis en question du fait :

- des effets de la mondialisation qui imposent de réfléchir à notre modèle de croissance, de compétitivité et d'emploi
- de l'évolution rapide des besoins et des usages (des jeunes et des plus âgés, des territoires à forte ou faible densité, à courte ou longue distance, du fret, etc.)
- des défis sociétaux à relever, liés entre autres à l'indépendance énergétique et à l'environnement.

La table-ronde « Transports et Mobilités durables » de la conférence environnementale 2014 a pour vocation d'approfondir les différents leviers permettant l'atteinte des objectifs en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

Trois axes de travail feront l'objet d'un approfondissement particulier, et pourront s'articuler avec d'autres démarches en cours :

- **la maîtrise de la demande en matière d'urbanisme et de transport** : étalement urbain et territoires ruraux ; organisation du travail et planification spatiale...
- **les nouvelles mobilités** : électromobilité, auto-partage, optimisation de l'utilisation des infrastructures existantes.
- **les apports de l'innovation et des technologies**, innovation et amélioration des performances des moyens de transports terrestres, maritimes, aériens...

Les propositions des CCI

1. Poursuivre auprès de l'ensemble des acteurs concernés les actions de **sensibilisation et de pédagogie** pour qu'ils s'approprient les objectifs de transition énergétique, de mobilité durable et soient en mesure de faire évoluer comportements et modes d'action ; à titre d'exemple, les CCI informent, sensibilisent et accompagnent les entreprises dans le cadre des Plans de Déplacement Entreprises, qui visent à rationaliser l'usage de la voiture dans les déplacements des salariés.

2. **Inscrire la mobilité durable dans une approche globale, veillant à une bonne articulation entre politique des transports et politique d'urbanisme et d'urbanisme commercial :**

- contribuer au dynamisme économique dans les zones urbaines, tout en maîtrisant l'augmentation de l'utilisation des véhicules,
- pour les territoires à faible densité où les transports collectifs (trains notamment) ne constituent pas une réponse adéquate, explorer les pistes en termes de financement d'infrastructures, d'acquisition de motorisations plus propres, de fiscalité...
- **améliorer la desserte des zones d'activités** par les différents modes de transports et prendre en compte les demandes formulées dans le cadre des PDIE afin de réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements pendulaires.

-
3. **Améliorer l'organisation du transport de marchandises dans l'espace urbain** : la logistique urbaine est à la fois un levier de la compétitivité économique des villes et des métropoles et un élément essentiel de la chaîne logistique (il représente environ 20 % du coût total). Il est donc indispensable de réfléchir à de nouveaux modes d'organisation permettant de rationaliser et de mutualiser les livraisons.
 4. **Dans le cadre d'un paysage réglementaire en forte évolution et du futur SRADDT, simplifier les règles en matière d'aménagement et d'environnement** : il s'agit de mettre en cohérence les différents schémas à caractère d'aménagement et d'environnement, en réduisant le nombre d'échelles territoriales, en fusionnant les calendriers et les processus d'élaboration et de révision pour n'avoir qu'un seul document.
 5. **Préserver la qualité des infrastructures existantes en mettant l'accent sur l'entretien et la rénovation de l'existant, ferroviaire notamment avec les capillaires, permettant d'irriguer les territoires et de développer des solutions de proximité** ;
 6. **Revaloriser le transport de fret (hors route), notamment ferroviaire et fluvial pour accompagner l'intermodalité** et accompagner ces évolutions **par la formation et le développement des compétences** : le fret ferroviaire a un rôle majeur à jouer, notamment pour relier l'hinterland des grands ports maritimes, avec la voie d'eau lorsque celle-ci y est présente. La route est le mode complémentaire incontournable de l'ensemble du système à l'image du développement des plates formes multimodales. En réalisant le « Tour de France du Fret ferroviaire », les CCI ont contribué à valoriser le fret ferroviaire auprès des acteurs publics et privés du territoire pour activer des solutions nouvelles. Pour renforcer cette action, il est par ailleurs nécessaire d'assurer **un accompagnement par la formation en concevant et en développant des parcours de formation** adaptés à la mise en œuvre des actions contribuant à la transition énergétique : fluvio / maritime, ferroviaire, conduite d'Opérateur de Fret Proximité, logistique, multi modalité...

« ENVIRONNEMENT ET SANTÉ »

Etat des lieux

Il n'est pas évident de faire le lien entre environnement et santé étant donné que la part de l'environnement dans le déclenchement de certaines pathologies reste difficile à évaluer.

Pourtant, face à des risques avérés ou suspectés, des débats ont été engagés sur ce sujet lors des précédentes Conférences environnementales ; et deux plans nationaux Santé environnement ont été adoptés pour les périodes 2004-2008 et 2009-2013 dans un but de réduction des expositions.

Parce qu'il est plus aisé de réglementer et traiter les sources fixes d'émissions polluantes, les entreprises ont supporté les règles les plus contraignantes en ce qui concerne la prévention des risques sanitaires et environnementaux. En conséquence, les entreprises ont déployé et déploient encore aujourd'hui d'intenses efforts de substitution des substances chimiques, de réduction des émissions dans l'air, l'eau et le sol, et de traitement des déchets.

L'enjeu pour les entreprises

S'informer

Face à ces règles contraignantes et complexes, la mise en place d'un dispositif de conseil et d'accompagnement des entreprises est nécessaire. L'accompagnement des entreprises, en particulier les PME/PMI, par les Chambres de Commerce et d'industrie en matière d'environnement inclut la prise en compte des risques sanitaires. Les problématiques de déversement dans le réseau d'assainissement, de qualité de l'air intérieur et extérieur, de gestion des particules et composés organiques volatils, de nuisances sonores, de biodiversité, de suivi des travailleurs sont abordées à l'occasion des pré diagnostics Environnement, énergie ou RSE déployés par les CCI dans les entreprises.

La mise en œuvre du règlement REACH relatif aux substances chimiques conduit les CCI à renforcer les actions de sensibilisation de toutes les entreprises, tous secteurs et toutes tailles confondus, et à aller au-delà de l'approche régalienne en développant des actions d'accompagnement des entreprises.

Concrètement, les ateliers REACH pour les entreprises en région ou les webinaires REACH sont des outils d'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises qui leur ont permis d'identifier leurs obligations vis-à-vis de l'échéance d'enregistrement de 2013 et auront la même vocation pour l'échéance à venir de 2018.


Prévenir

Pour réduire efficacement les impacts des facteurs environnementaux sur la santé lorsqu'ils proviennent des entreprises, il convient d'aller davantage à la rencontre des entreprises afin de prendre en compte leurs engagements volontaires et de leur simplifier davantage la vie.

Les propositions des CCI

1. Prise en compte et valorisation du volontariat des entreprises

- **Prendre en compte les engagements volontaires** des entreprises avant d'imposer de nouveaux contrôles et de nouvelles contraintes administratives, comme l'Engagement volontaire des entreprises du secteur de l'imprimerie « Imprim'vert » qui a conduit, avec l'accompagnement des CCI, à une modernisation des process et une réduction considérable de la nocivité des produits.
- **Compléter les dispositifs réglementaires** par l'approche de prévention volontaire et de sensibilisation des entreprises et éviter la mise en œuvre de sanctions administratives ou pénales.



- **Eviter une exportation des risques sanitaires** du fait d'une trop forte pression réglementaire alors que ces risques pourraient être mieux prévenus par une production industrielle européenne et défendre un « Reach mondial ».

2. **Renforcement du rôle des représentants du monde économique dans la gouvernance « Environnement et Santé » en associant** dans le processus participatif du PNSE les représentants des acteurs économiques et traiter la question des risques émergents en y associant les organisations professionnelles afin notamment que le progrès apporté par les éco-innovations soit pris en compte.

3. **S'assurer de la cohérence des travaux de planification menés au sein des différentes instances sanitaires et environnementales et des documents qui en sont issus** telle que la mise en cohérence du Plan national Santé Environnement 3 avec la planification environnementale (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, schémas régionaux climat air énergie, plans de prévention et de gestion des déchets...), et l'intégration des futurs plans régionaux Santé Environnement dans les futurs schémas régionaux de développement durable du territoire qui ont vocation à unifier les documents de planification.



CCI France

46-48, Avenue de la Grande Armée

CS 50071 - 75858 Paris Cedex 17

T. 01 40 69 37 00

www.cci.fr